

# L'UNITÉ

SNUI

L'HEBDOMADAIRE DU SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

## SAUVER L'ASSURANCE MALADIE !



### Dans ce n° 820

- Campagne IR 2004 p. 4
- Bientôt la LOLF p. 6
- Hygiène - Sécurité p. 7
- Assurance-maladie p. 8
- Gestion des cadres p. 12
- Forum Social Mondial p. 14

## ■ RÉALITÉ DES PRIX

Récemment, une guerre de communiqués a sévi entre l'INSEE et les Centres Leclerc, les belligérants s'accusant mutuellement de ne pas savoir correctement calibrer le montant de l'inflation et de tromper l'opinion !

Ce que nous avons retenu, pour notre part, c'est que certaines règles appliquées par l'INSEE sont des plus contestables. Nous pensons particulièrement aux critères d'accroissement de la qualité ou de la technologie des produits.

Ainsi, pour l'INSEE, quand un produit est remplacé par son homologue plus cher mais offrant plus de qualité, il n'y a pas d'augmentation du coût de la vie. De même, il peut y avoir statistiquement baisse des prix quand un produit nouveau offre plus de qualité pour un nombre d'euros identique.

A ce jeu-là, un porte-avion à propulsion classique, budgétairement aussi cher que son homologue à propulsion nucléaire, coûtera pour l'INSEE moins cher et sera donc un facteur important de baisse des prix !

En appliquant les mêmes principes, un fonctionnaire qui acquiert plus de qualifications avec les réformes, peut être mieux payé sans coûter plus cher !

## ■ AUDIENCE

Le SNUI sera reçu le mercredi 3 mars à l'Assemblée Nationale par la mission d'information sur la mise en œuvre de la LOLF. Le même sujet motivera prochainement une réunion au ministère et nous vous invitons à lire notre article de la page 6 pour mesurer toute l'importance de cette réforme budgétaire.

## ■ AG RETRAITÉS

C'est le 11 mars que le Comité de liaison des Retraités du SNUI a convié ses adhérents à l'AG annuelle.

Celle-ci se tiendra dans les conditions habituelles, rue de Montreuil, et l'équipe du président Pélamourgues aura à cœur de favoriser de riches débats.

## Le SNUI en deuil

### Robert DUCHÉ

**C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès, à l'âge de 71 ans, de notre camarade Robert.**

**Militant «historique» au Centre informatique de Clermont-Ferrand, demeuré au service du SNUI depuis son départ à la retraite (c'est lui qui était toujours trésorier en titre de la section CSI 63). Robert était apprécié de toute l'équipe de la région Auvergne ; il personnifiait vraiment l'engagement de proximité.**

**Sa présence encore tout dernièrement à toutes les réunions apportait chaleur et convivialité.**

**Le SNUI salue la mémoire d'un homme dévoué et droit que les épreuves de la vie n'avaient pas épargné, mais qui respirait la générosité.**

**L'Unité partage la douleur de ses proches.**

## DE BEAUNE À LILLE (EN PASSANT PAR ARCACHON)

Le 19 février, notre Directeur Général s'est rendu à Beaune pour inaugurer «le service fiscal aux professionnels», appellation contrôlée vendue à la presse locale pour parler du rapprochement CDI-Recette.

Pour l'occasion, près de 80 % des personnels étaient en grève, soutenus par de forts contingents d'agents des autres résidences de la Côte d'Or (50 % à Semur, aux CDI de Dijon-Nord, Est et Sud, 80 % à la recette Sud Est, 50 % au CDIF, ...).

Dans les jours précédant la venue de M. Parent, l'intersyndicale locale avait demandé au DSF d'ouvrir une discussion et une rencontre a eu lieu le mardi 17 pour aboutir très vite à une impasse. Le directeur assurait que les agents de Beaune n'avaient pas de griefs à formuler contre leur nouveau «plateau», les représentants des agents, de leur côté, ne cessaient de démontrer le contraire.

Résultat des courses et arbitrage rendu le 19 : le DSF avait tort !

En deux occasions, M. Parent a pu mesurer le ras le bol du «terrain» : d'abord à Dijon lorsque les représentants syndicaux lui ont remis les tapis de souris invitant les agents à respecter les consignes (ras le bol d'être pris pour des gamins !), ensuite à Beaune même où les grévistes l'attendaient devant la porte pour lui expliquer ce qui n'allait pas dans ses réformes.

Pour continuer de se faire une idée du climat actuel, M. Parent devrait faire comme nous, et aller faire un tour des services à Nord-Lille ! Il découvrirait qu'on envisage là bas une gestion nouvelle des temps partiels (le mercredi ne serait accessible prochainement qu'aux agents ayant des enfants en bas âge), qu'on envisage aussi des «invitations» à changer d'air dans les services affichant des résultats insuffisants. Il apprendrait encore, comme en Côte d'Or, que les conditions de travail se dégradent partout (et même les immeubles se montrent hostiles à ses réformes puisqu'à Tourcoing les planchers rechignent à supporter un surcroît d'armoires !). A l'occasion d'un CTPS, le 13 février, la délégation du SNUI a interpellé la direction, mais celle-ci n'a qu'une idée en tête: réduire le nombre des secteurs d'assiette et réorganiser les FI. Sans doute entend-t-on ainsi «réindustrialiser» le Nord !

M. Parent pourrait aussi aller à Arcachon ; il y rencontrerait des agents de la recette élargie particulièrement remontés, réclamant des effectifs, une meilleure formation (mais moins de polyvalence), une meilleure coordination avec le CDI. Une pétition vient de parvenir au DSF et elle insiste -comme à Beaune- sur le fait qu'on n'a pas le droit de colporter partout que les 2 IFU d'Arcachon marchent correctement.

La liste est désormais très longue des sites où CDI-recette est vécu comme une dure épreuve, des résidences où on mesure que les conditions de travail deviennent très mauvaises.

Jusqu'à quand notre directeur général cachera-t-il la vérité à son ministre ? Jusqu'à quand nous tiendra-t-il son discours sur le mauvais moment à passer ? ...

Le SNUI ne lâchera pas prise, il n'acceptera pas que la vie au travail se dégrade et que les efforts collectifs ne soient pas correctement reconnus.

## Rideau !

*Il y a quatre ans, à peine sortie de l'ère Beaufret-DSK, mais toujours sous l'emprise de l'Inspection des Finances et de ses projets de réforme, la DGI vivait la seconde grande crise de son histoire. Dans l'affaire, un ministre nommé par inadvertance se retrouvait très vite exclu pour incompétence.*

*Les ondes de choc de ce conflit se font toujours sentir et, finalement, on ne cesse de jouer la même pièce depuis l'an 2000, avec trois grands groupes de personnages : les gens de Bercy, la famille syndicale, le chœur des Indignés.*

*Dans le rôle principal et à la tête des troupes de Bercy, Francis Mer est le 3ème en 4 ans à revêtir le costume du «deus ex-machina» qui va enfin montrer au peuple ce que va être une administration fiscale moderne. Il déclame son texte sur un ton plus musclé que Fabius et Sautter, mais les répliques sont toujours les mêmes et toujours réparties sur trois actes : le chouchoutage des entreprises, la concentration des tâches, la gestion managériale des agents.*

*En face, la famille syndicale s'évertue à louer le service public et la lutte contre les inégalités. Elle a beau jeu de dénoncer l'hypocrisie du discours sur le meilleur service à l'utilisateur, mais on sent qu'il y en a qui manquent de tonus dans ses rangs.*

*Et enfin, le chœur des Indignés, lui, pointe alternativement de ses dizaines d'index accusateurs le ministre qui ne réforme pas assez vite, puis la cohorte corporatiste qui ne cesse de s'opposer au «progrès». Il est composé de politologues, de chroniqueurs, de profs de fac, d'énarques, de chefs d'entreprises et de politiciens bien sûr, tous adorateurs du dieu Marché.*

*Vous le savez bien, ce qu'il y a de plus scandaleux dans cette pièce c'est qu'on présente le syndicalisme comme un outil de défense des privilèges et vous voilà, vous, fonctionnaires de la République, assimilés à la noblesse du XVIIIème siècle. Vous sucrierez le sang de la France entreprenante, vous ne serviriez en fait à rien, votre suppression serait un bienfait.*

*Que la fiscalité soit mal fagotée, que les services soient trop éloignés du contribuable, que le contrôle soit mal conduit, le chœur des Indignés s'en moque, il n'aspire qu'à une chose : réduire le nombre d'agents des Impôts. Il faut donc pour cela que les dits agents soient noircis au maximum et leurs syndicats aussi.*

*Dans cette affaire, le pire est à redouter car les libéraux pur-sucre qui s'acharnent sur la DGI (et sur toutes les autres administrations) nourrissent avant tout le courant populiste. «Tous pourris, trop payés, planqués, ...», c'est ce discours-là qui se trouve encouragé et finalement des esprits égarés et des gens paumés finissent par mettre dans le même sac un Messier, un Juppé et un contrôleur des Impôts.*

*Marre de cette pièce, marre de ces funestes tirades, «rideau !». Nous voulons en sortir et nous ferons tout, pour d'abord que les agents des Impôts comprennent les dangers de la situation, pour, ensuite, que les pouvoirs publics et une prétendue intelligentsia cessent de jouer avec le feu.*

# LA CAMPAGNE IR 2004

Tous les ans à la même période retentit la même petite musique rassurante : «la campagne IR s'annonce bien !». A les entendre à Bercy, tout est cadré et rien ne viendra perturber ce temps fort. Tout le monde pourra se consacrer pleinement à la qualité de service, à la fiabilisation des identifiants, à l'assistance à l'utilisateur et à la consolidation de l'administration multi-accès (vous aurez remarqué que nous aussi nous savons parler «techno» !). Rien ne sera, en réalité, aussi idyllique et déjà un sujet nous irrite fortement : les nouvelles modalités envisagées pour répartir les indemnités de campagne.

## RETOUR SUR LA CAMPAGNE 2003

Dans son bilan de septembre dernier, la Centrale relevait trois caractéristiques essentielles : la confirmation de la baisse de la charge de l'accueil (le volume global restant toutefois supérieur à celui de 2000 et la demande d'assistance rédactionnelle continuant de progresser), la grande implication de tous les agents, l'absence de difficultés dans le traitement des déclarations (même si la PPE a encore posé des problèmes de compréhension pour les contribuables).

Le nombre global de contribuables renseignés a tendance à diminuer (plus de 5,2 millions cependant !). En revanche, les différents services offerts par le portail fiscal, les serveurs télématiques et les Centres Impôts Service ont

été largement utilisés : plus de 600 000 déclarations en ligne (soit 5 fois plus qu'en 2002) et plus de 211 000 appels traités par les CIS (3,6 fois plus qu'en 2002).

Pour les demandes d'assistance c'est plus compliqué : elles ont été constatées en baisse (939 000 déclarations remplies par un agent en présence du contribuable), mais leur proportion par rapport au nombre de contribuables reçus (31,42 %) a continué d'augmenter (30,4 % en 2002). Nous reviendrons plus en détail sur le bilan de la déclaration assistée avec ILIAD (expérience menée auprès de 10 directions en 2003).

En conclusion, la Centrale a estimé que la campagne IR 2003 s'était déroulée dans de bonnes conditions.

## LES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS POUR 2004

### PLUS-VALUES

A partir du 1er janvier 2004 les droits seront calculés par les notaires et payés directement avec l'acte.

Pour la campagne IR les deux systèmes vont cohabiter puisque les actes antérieurs au premier janvier seront déclarés suivant l'ancien système, et éventuellement reportés sur la 2042, ce qui ne sera plus le cas des actes postérieurs.

### ACOMPTE PPE

Les contribuables qui justifient d'une période d'activité professionnelle d'au moins 6 mois à compter du 01/10/2003 et qui ont été pendant les 6 mois précédents sans activité professionnelle (et inscrits comme demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de certains minima sociaux) peuvent demander, dans les 2 mois suivant la période d'activité de 6 mois, à percevoir un acompte de PPE de 250 €.

A cet effet, un imprimé devra être déposé auprès des Centres des Impôts ou des trésoreries avec les justificatifs de la situation. L'acompte sera régularisé avec l'impôt sur le revenu 2004.

L'Administration se veut confiante dans le nombre de demandes de renseignements et de demandes effectives, l'imprimé est complet et un effort d'explication sera fait.

Les notaires ont souvent demandé de reporter après le 1er janvier les cessions ; la D.G espère une prise de conscience et une responsabilisation des officiers ministériels. Leurs clients risquent en effet de leur reprocher le calcul des droits en cas de remise en cause par les services fiscaux, notre tâche d'explication n'en sera pas forcément facilitée.

Elle n'a pas été sensible à notre crainte de voir un nombre important de personnes venir se renseigner et être déçus de ne pas pouvoir bénéficier de la mesure.

Les demandes ne seront pas enregistrées dans ILIAD contentieux. Celles qui ne seront pas retenues seront retournées avec une explication dans le bas de l'imprimé. Un nouvel écran permettra de saisir les demandes acceptées et elles seront mémorisées pour le calcul de l'IR 2004. Le paiement devrait être simplifié car il ne pourra être réalisé que par virement (RIB obligatoire avec la demande).

Comme tout est prévu, il n'y aura aucun surcroît de travail insurmontable, nous assure-t-on à Bercy !

Par contre, comment classer ces demandes ?

On y réfléchit !...

### NOUVEAUTÉS SUR LA 2042

Le plus gros morceau consistera en la saisie des états civils des enfants majeurs rattachés et dans le report du rattachement des enfants en garde alternée sur la 2042 C. Il faut aussi redouter des problèmes avec la case N (cadre A) que vont devoir cocher les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés ayant élevé un ou plusieurs enfants, mais qui ne bénéficieront plus tous de la 1/2 part supplémentaire (réservée désormais aux personnes vivant seules).

## ETAT CIVIL DES PERSONNES RATTACHEES

Pour permettre la mise en place de la déclaration pré-remplie (DPR) il va falloir saisir les états civils des personnes rattachées (à qui on pourra par la suite adresser une DPR et qui pourront télédéclarer). Dans l'opération on vise également de meilleurs rattachements des bulletins FLR aux foyers fiscaux.

C'est environ 1,9 million d'états civils qui devront être saisis, ... une paille !

## L'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LA DECLARATION PRE-REMLIE

Actuellement 90% des états civils sont certifiés. Le gros problème c'est l'appariement entre les états civils et les déclarations des employeurs, et la date à laquelle ceux-ci déclarent ! ...

Un rapport sera fait au ministre en lui précisant la fiabilisation à laquelle on est arrivé, il n'y a pas d'objectif fixé, il faut faire le plus possible. Il y aura certainement aussi un calcul par rapport aux données 2002 pour savoir s'il y a un risque d'évaporation, et de quel ordre de grandeur. Au final, c'est le ministre qui dira si on fait la DPR ou non !

## LES SUJETS QUI FÂCHENT

### LES INDEMNITES DE CAMPAGNE REMISES EN CAUSE

La DG estime que les indemnités sont parfois symboliques, qu'elles ne correspondent plus à leur vocation de récompenser des efforts particuliers. Elle projette donc de ne plus retenir qu'un seul taux (celui du A) et de ne verser une indemnité qu'aux agents participant à des actions en dehors du lieu de travail ou en dehors des horaires habituels.

Le SNUI tient à rappeler que les répartitions actuelles sont le fruit de compromis historiques locaux, peut être mal fondés, parfois injustes, mais que la proposition nouvelle n'est pas meilleure et demeure très obscure.

• C'est quoi « hors des heures » ?

La pointeuse permet des horaires « normaux » larges. Le taux majoré pourra-t-il bénéficier à un agent qui accueille le public de 17 à 19 h sur un taux majoré alors qu'habituellement il quitte le travail à 19 h ? Sera-t-il refusé à un agent qui reçoit le public de 8 à 10 h alors qu'habituellement il arrive à 9h30 après avoir emmené

## TELE IR

la déclaration par internet est une des grandes préoccupations de la DGI pour cette campagne encore. Les pics de charge seront anticipés par la mise en place de « tuyaux » plus importants. Un système de régulation permettra d'avertir le télédéclarant des difficultés rencontrées sur le réseau (il sera prié de télédéclarer plus tard...).

## COURRIELS

Encore un engagement de la DG : répondre vite et bien, surtout vite ! Or les Centres Impôts Service ne sont pas dimensionnés pour répondre à cette pointe de charges. Ils sont engorgés et il faudra prendre des mesures (ne pas renvoyer vers eux dans la période, modifier les messages des répondants...).

En conséquence, il faudra délester les réponses et cette année toutes les directions participeront. L'organisation sera laissée aux DSF (tous les sites participant ou une cellule centrale).

Des tests sont en cours pour router les courriers en fonction de l'adresse du demandeur, mais cette organisation n'est pas certaine.

les enfants à l'école ? ...

• C'est quoi « hors des locaux » ?

Un centre de renseignements téléphonés dans l'immeuble (ou une cellule de réponses internet), c'est hors des locaux du secteur d'assiette. Une réception au rez-de-chaussée de l'immeuble c'est hors des locaux du CDI. Une réception dans un autre immeuble de la DGI, (à la DSF par exemple), c'est hors de la structure d'affectation. Mais la vraie question c'est de savoir comment seront choisis les agents qui auront droit au régime indemnitaire ? Si moins d'agents sont concernés, c'est qu'on a voulu mettre en place un nouveau moyen de management, une carotte, et il ne sera plus question de rétribuer l'effort collectif de campagne.

Ultime précision : l'exemple de réception le samedi ne sera pas repris dans la note de campagne, la Direction Générale ne tient pas à ce qu'il soit étendu.

### LA DECLARATION ASSISTEE ET SES COMPLICATIONS

L'Administration a fait le bilan de l'expérimentation de la déclaration assistée avec ILIAD, menée auprès de dix directions en 2003, et les conclusions qu'elle en tire sont les suivantes :

- les agents sont globalement satisfaits ;
- les gains de productivité sont jugés limités en raison du temps consacré aux explications et à la saisie directe ;
- les usagers ayant accepté de participer à l'expérimentation sont globalement satisfaits.

La Centrale se contente de ce satisfecit pour généraliser le dispositif pour la campagne 2004, or cette décision est pour le moins surprenante puisque l'expérimentation a concerné seulement 9,36 % des contribuables reçus et ne correspond qu'à 1 878 déclarations traitées !

Les camarades que nous avons contactés à ce sujet nous ont fait part des éléments qui les ont très vite dissuadés d'intensifier ce mode d'assistance : difficultés à vaincre les réticences des contribuables (certains refusant catégoriquement la procédure), impossibilité de délivrer une estimation fiable de l'impôt à payer étant donné les

erreurs dans le module de calcul, problèmes récurrents d'impression du document récapitulatif des éléments d'imposition et, avant tout, perte de temps considérable qui fait que très vite les agents subissent la pression du public au fur et à mesure que la file d'attente s'allonge !

Pour le SNUI, même si cette procédure revêt une certaine logique (rappelons-le, il s'agit de saisir directement la 2042 sans passer par la phase intermédiaire de rédaction manuscrite), elle pose des problèmes qui sont loin d'être anodins. De fait, on entérine la déssectorisation de la saisie, on passe outre le caractère fondamental de la déclaration dans un système déclaratif et on ne s'interroge absolument pas sur les risques déontologiques encourus par les agents.

L'Administration oublie là encore que tout ce qui concerne l'organisation des services doit faire l'objet d'une discussion avec les représentants du personnel dans les CTPD(S) de chaque direction.

La généralisation envisagée ne peut pas avoir notre aval.



# LOLF : UNE ETAPE A ÉTÉ FRANCHIE

Il est probable que la réforme de la loi de Finances, la LOLF (\*) pour les initiés, ne passionne pas les foules. C'est lointain, c'est technique et pas sexy pour deux sous !

Par contre, c'est loin d'être neutre, et très vite ce nouvel outil va avoir des conséquences très lourdes sur l'organisation et le fonctionnement des administrations. En attendant, une nouvelle étape a été franchie en janvier 2004 avec l'annonce par Alain Lambert de la future architecture du budget de l'Etat.

## LES MISSIONS

Jusqu'alors, les crédits de l'Etat étaient votés par chapitre. Par exemple, les frais de personnel ou les crédits d'investissement. Désormais le législateur votera des crédits par mission. En tout il y aura 45 missions dans le budget. Hormis quelques unes à caractère interministériel, les missions correspondront à un ministère.

Pour le MINEFI quatre missions ont été identifiées :

— «La gestion et le contrôle des finances publiques», c'est la principale, puisqu'elle concerne 147 865 agents issus de la DGI, de la Comptabilité Publique et pour partie des Douanes.

— «La politique économique» qui est notamment chargée des statistiques (INSEE), de la régulation des activités (DGCCRF...) et des stratégies économiques et financières (Budget, Prévision,...).

— Deux autres missions ont un caractère plus technique, elles concernent «les engagements financiers de l'Etat» (gestion de la dette) et les «provisions».

Enfin une mission du MINEFI présente un caractère interministériel, c'est «l'aide publique au développement» qui fait intervenir d'autres ministères comme celui des Affaires étrangères.

## LES ACTIONS

Les «actions» seront une déclinaison des programmes. Elles auront le mérite de la limpidité et toute ressemblance avec les réformes en cours ne serait pas qu'une pure coïncidence !

Pour le programme qui nous concerne les actions retenues sont les suivantes :

- Fiscalité des grandes entreprises,
- Fiscalité des PME,
- Fiscalité des particuliers et FDL,
- Fiscalité des marchandises et des moyens de transport,
- Gestion financière de l'Etat hors fiscalité,
- Gestion des pensions,
- Gestion financière du secteur public local hors fiscalité,
- Gestion des fonds déposés.

Toute cette nouvelle mécanique se met en

place assez rapidement puisque le basculement du budget suivant les nouvelles normes est prévu pour le PLF 2006. Le prochain PLF sera, quant à lui, présenté à la fois sous forme traditionnelle et sous forme rénovée.

A ce stade deux certitudes émergent : le nouveau budget, dont les normes comptables vont correspondre au plan comptable des entreprises, est d'essence libérale et toutes les cartes de l'organisation et du fonctionnement des services vont être rebattues au jeu de la performance à coûts réduits.

De sacrés chantiers en perspective que le SNUI, dans l'intérêt des revendications des agents, devra investir sans tarder.

(\*) LOLF : Loi organique relative aux lois de finances promulguée en 2001.

## LES PROGRAMMES

Une mission se déclinera en programmes. Ainsi, aux 45 missions définies ci-dessus, correspondront 149 programmes. Pour ce qui nous concerne directement, à la DGI, nous avons vu que nous étions rattachés à la mission «gestion et contrôle des finances publiques». Cette mission se découpera en trois programmes :

- juridictions financières,
- soutien des politiques économiques, financières et industrielles (état-major),
- gestions fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local ; nous dépendrons de ce dernier programme.

Ce qu'il faut bien avoir présent à l'esprit c'est qu'avec la LOLF les élus auront davantage de marges de manoeuvre puisqu'ils pourront faire glisser des crédits d'un programme vers un autre au sein d'une même mission, mais pas - à priori - d'une mission vers une autre. En outre, pour gérer au mieux ces crédits, un responsable sera désigné par programme, ce qui signifie qu'il y aura un super intendant pour gérer le programme de la gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local.





# HYGIENE ET SECURITE : ATTENTION AU SERVICE MINIMUM !

Le 10 février dernier, s'est tenu le premier CHS Ministériel de l'année 2004. Crédits, orientations générales, formation, évaluation des risques professionnels, suivi du dossier amiante, prévention des risques routiers : un ordre du jour chargé et hautement symbolique après une année 2003 particulièrement noire !

Les dysfonctionnements et divers cafouillages de l'an passé avaient provoqué l'incompréhension, puis la colère des représentants des personnels au sein des comités, ce qui avait conduit au boycott des CHSM des 26 juin et 30 septembre. La FDSU avait interpellé le Directeur du Personnel et le Secrétaire Général du MINEFI à l'automne. Ces derniers ayant réaffirmé que l'hygiène-sécurité demeurait une priorité du ministère, nous attendions des signes forts.

## Budget comprimé !

Le budget global pour 2004 s'établit à 19 033 318 euros, soit une enveloppe strictement identique à celle des deux années précédentes. La répartition entre les départements est effectuée au prorata des effectifs, à l'exception des plus petits qui bénéficient d'une enveloppe forfaitaire. La délégation de crédits, à hauteur de 80 %, devait parvenir aux CHS avant la fin du mois de février.

La FDSU a dénoncé l'absence d'ambition, d'autant que, désormais, les crédits sont enfermés dans l'année N. La tentation de parer au plus pressé et d'utiliser tous les crédits risque d'être forte, tout comme les pressions des diverses Directions dont les dotations globales de fonction-

nement sont elles-mêmes contraintes. Il ne faudrait pas que l'on aboutisse à la remise en cause d'une approche globale et pluridisciplinaire, seule à même d'impulser des projets novateurs.

Par ailleurs, ayant appris la non création des derniers emplois budgétaires d'ARMP (Assistants Régionaux à la Médecine de Prévention), la FDSU a demandé des assurances quant à la pérennité des emplois existants.

Concernant les velléités de Francis Mer de geler à nouveau des crédits en 2004, aucune réponse ne nous a été donnée, mais, en cas de malheur, les crédits CHS, nous a-t-on promis, seraient protégés au maximum.

## Orientations générales

La FDSU a insisté sur l'importance de la note d'orientation pour 2004 qui doit être un véritable outil mis à la disposition de tous les CHS. Nous avons demandé et obtenu que le document soit moins didactique, qu'il précise davantage les domaines d'intervention et les obligations respectives de chaque intervenant.

Concernant la sécurité électrique, il sera rappelé que l'obligation des vérifications initiales et périodiques incombe aux directions. Le Guide «amiante», de son côté, sera présenté dans les comités par les inspecteurs hygiène et sécurité.

Quant aux procédures avant travaux, la note du 7 février 2003 est trop souvent restée lettre morte, elle sera jointe en annexe avec deux précisions de taille :

— elle doit s'appliquer aux travaux faisant suite à des réorganisations de services (de nombreux DSF se réfugiaient jusque là derrière la notion de simples réorganisations professionnelles internes),

— le recours aux antennes immobilières devra être plus systématiquement recherché.

La DPMA a pris en compte nos multiples remarques sur le non respect des obligations des diverses administrations financières (notamment la DGI dans le cadre des réformes de structures). A ce titre, la dimension «ergonomie» devra prendre toute sa place dans les opérations à venir ; une enveloppe de 150 000 euros est d'ores et déjà réservée à des études. La FDSU a proposé et obtenu que l'une entre elles soit réalisée sur le rapprochement CDI/CDIF.

## Formation

La FDSU avait à maintes reprises dénoncé le manque de volontarisme en la matière, il semble que dans l'élaboration du plan de formation 2004 ses remarques aient été prises en compte. Formation des ACO (agents chargés de la mise en œuvre) intégrant la dimension «ergonomie», formation des responsables de services gestionnaires à la médecine de prévention (élargie à tous les agents qui le souhaiteraient), formation des membres des CHS (en deux temps : initiale à destination des nouveaux et «à la carte» sous forme de modules thématiques pour tous), voilà un programme intéressant dont il faudra dresser le bilan à l'automne.

## Questions diverses

La DPMA a élaboré un questionnaire sur l'accessibilité des locaux aux handicapés ; un point sera fait à l'automne.

Pour les médecins de prévention : un décret du 3 octobre 2003 permet désormais le recrutement de médecins généralistes, sous réserve d'une formation complémentaire de 2 ans à la médecine du travail.

La DPMA a, dès le début 2004, utilisé cette possibilité, en recrutant deux médecins en Seine-Saint-Denis. Les recrutements à venir seront bien évidemment tributaires des possibilités budgétaires, mais c'est là un premier pas intéressant.

**Après les difficultés de 2003, le CHSM du 10 février a marqué le retour à un dialogue convenable.**

**Pour la FDSU, les quelques avancées obtenues sont loin d'être négligeables dans la période ; elles montrent que c'est avec de la pugnacité qu'on fait évoluer les dossiers.**

**Pour autant, le risque de coupes budgétaires est réel et l'année 2004 sera une année de transition avant que le ministère n'entre concrètement dans l'application de la LOLF. Il est donc de notre responsabilité de rester vigilants et combatifs.**

# SAUVER L'ASSURANCE

Dans un temps record, le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie a répondu à la commande du gouvernement et rendu ses conclusions. Il aurait même, aux dires de certains, réussi à traduire un large consensus, mais celui-ci n'est que de façade.

On peut bien sûr se retrouver autour du principe de solidarité qu'il faudrait sauvegarder, mais toutes les parties y sont-elles vraiment attachées ? On peut bien sûr convenir de l'inégalité d'accès aux soins, mais quelle voie suivre pour rétablir une situation correcte ? On peut enfin convenir de l'importance des déficits, mais doit-on pour autant considérer que la France dépense trop pour la santé de ses habitants ? Ou encore que pour réduire les déficits il faille avant tout se tourner vers les cotisations des assurés ? ...

On le voit en quelques lignes, le fameux consensus du HCAAM n'est qu'un trompe l'œil.

Il faut par ailleurs, comme pour les retraites, poser le problème de l'emprise libérale sur un sujet de solidarité nationale.

L'assurance-maladie a permis d'améliorer la santé de l'ensemble de la population, mais elle est aujourd'hui considérée comme un obstacle par le secteur marchand lequel estime que des profits possibles lui échappent et que des éléments de socialisation d'un archaïsme avéré coûtent trop cher aux entreprises (les fameuses «charges» sociales). Cette tonalité-là n'est pas spécifique à la France ; l'OMC, l'AGCS, ont largement contribué à répandre l'idée de par le Monde que la santé est un marché comme les autres (et les grands laboratoires pharmaceutiques mondiaux soutiennent évidemment ce discours).

Ces deux brèves observations liminaires montrent toute la difficulté de l'exercice auquel vont être confrontés les salariés d'ici la prise des décisions par le gouvernement cet été, difficulté d'autant plus corsée qu'à aucun moment n'est prévue une véritable négociation.

## DÉPENSES, RECETTES, DÉFICITS ...

Le Haut Conseil a déploré la dérive des dépenses de l'assurance-maladie en insistant sur le fait qu'elles représentent 9,6% du PIB, qu'elles croissent plus vite que le dit PIB et que cette tendance va se poursuivre (vieillesse de la population, progrès médical, ...).

C'est oublier que les Etats-Unis consacrent 14% de leur PIB pour la santé, mais que 40 millions de personnes, là-bas, sont cependant exclues de soins car c'est le système des assurances individuelles qui prévaut. Seuls les plus riches peuvent accéder aux soins de qualité qui sont coûteux.

Se focaliser sur une part du PIB c'est par ailleurs escamoter la question fondamentale du prix que sont prêts à payer ceux qui voudraient restaurer le principe de solidarité universelle. Quant au montant des déficits, s'ils représentent des montants annuels importants (on parle de 11 Mds € pour 2003) cela reste au deçà du trou du budget de l'Etat qui est aggravé par les cadeaux fiscaux.

Le Haut Conseil met aussi en avant le consumérisme des assurés comme une des principales causes de ce déficit, or ce ne sont pas eux les prescripteurs de soins et pourquoi ne pas souligner également que les conditions de travail, de logement, génèrent des demandes de soins ? Le dossier est en fait présenté pour culpabiliser les assurés, pour mieux faire passer des réformes

imposant une couverture plus restreinte et plus chère, pour ouvrir encore plus grand la porte aux assurances complémentaires du secteur marchand.

Pour le SNUI les causes du déficit sont multiples. Elles tiennent entre autres au caractère libéral de la médecine, au lobbying des industries pharmaceutiques, mais aussi au nombre énorme de chômeurs, aux exonérations de charges patronales.

Dans une économie qui ne recherche que le profit maximum à court terme, les salariés apparaissent comme une «charge» et le système actuel des cotisations patronales, assises sur la masse salariale, n'aide pas à rectifier le jugement.

Par surcroît les exonérations de charges patronales entraînent deux effets nocifs. Le premier touche directement les salariés qui sont enfermés dans des trappes à bas salaires par leurs employeurs pour alléger leurs cotisations. Le deuxième effet ce sont des pertes de recettes pour l'assurance-maladie car l'Etat ne compense pas la totalité des exonérations décidées par lui-même. Il faut noter enfin que ces compensations découlant du budget de l'Etat sont issues de l'impôt, essentiellement de la TVA que subissent les assurés et surtout les plus démunis en proportion de leurs revenus.

# - MALADIE !

## CHANGEMENTS D'ORIENTATION

A notre sens, l'organisation du système de santé nécessite des réformes jouant à la fois sur le coût et sur la qualité des soins, ces réformes doivent déboucher sur l'égalité d'accès aux soins. C'est dire qu'il y a du travail !

Le Haut Conseil prétend dans son rapport que l'amélioration du système de soins doit s'articuler autour de la répartition géographique des offres, du travail des différents acteurs de santé, d'un remboursement qui ne viserait plus que les biens et services ayant fait la preuve de leur efficacité.

Le SNUI, déjà dans son congrès de juin 2003, affirmait qu'une organisation de la santé devait reposer sur une offre de proximité. Prendre en compte ces besoins de proximité amène à remettre en cause le système d'implantation des médecins pour répartir équitablement l'offre sur le territoire. La concentration de praticiens dans certaines zones entraîne une concurrence inflationniste. A l'inverse, les concentrations et les suppressions des établissements hospitaliers, pour des raisons budgétaires, pénalisent les assurés. La rémunération des médecins qui résulte des cotisations de l'assurance maladie doit être inscrite dans un véritable objectif de politique conventionnelle, mais le Haut Conseil souhaite qu'elle soit ouverte aux dérogations tarifaires et il va de soi qu'à l'heure actuelle c'est plutôt le renforcement de l'exercice libéral qui est recherché. La formation continue des médecins, enfin, devrait être prise en main (stages, information) par des organismes indépendants des industries pharmaceutiques qui sont actuellement les principaux acteurs dans ce domaine.

Autre aspect important, le système de santé est tourné essentiellement vers le curatif, or la prévention n'est pas assez prise en considération. Celle-ci devrait être développée dans les entreprises et ne plus escamoter le phénomène de la sous-traitance. Un renforcement serait également nécessaire dans le milieu scolaire pour prévenir certaines pathologies et favoriser des bonnes pratiques.

L'essentiel est toutefois ailleurs. Qu'il s'agisse du rapport Chadelat ou de celui du Haut Conseil, les orienta-

tions préconisées pour réorganiser le système de santé ont pour finalité de réduire les dépenses du régime obligatoire pour les reporter sur les régimes complémentaires (mutuelles et surtout assurances privées). Pour cela, des régimes à trois étages (obligatoire, complémentaire et à la charge des ménages) sont élaborés, ainsi qu'un ticket modérateur évolutif et un panier de soins qui serait réduit aux seuls besoins essentiels. Le panier de soins apparu avec la CMU est la porte ouverte à des restrictions de prise en charge. S'il est nécessaire de contrôler l'utilité des médicaments prescrits pour faire évoluer les remboursements vers les plus efficaces (sous le contrôle d'organismes compétents et surtout totalement indépendants des industries pharmaceutiques), il ne faut pas que l'objectif vertueux masque en réalité des désengagements de l'assurance-maladie.

Le système de santé étant marqué par son caractère dual (public-privé), le Haut Conseil préconise un décloisonnement entre soins hospitaliers et soins de ville. Nous avons déjà dénoncé la complémentarité défailante et ambiguë entre l'hôpital et la médecine ambulatoire (l'explosion des services des urgences en est le reflet). Il ne faudrait cependant pas que le décloisonnement consiste à subventionner les cliniques privées et à altérer toujours davantage la qualité des prestations des établissements à statut public par une restriction de leurs moyens.



# ASSURANCE-MALADIE (suite)

## FINANCEMENT

Dans son rapport, le Haut Conseil aborde le financement sous le seul aspect de la CSG, il n'examine pas d'autres pistes de financement.

Pour le SNUI, l'assurance maladie doit offrir une couverture universelle sans distinction entre les plus démunis et ceux qui peuvent payer. En conséquence, son financement doit correspondre à ce caractère universel attendu et, pour cela, il doit prendre en considération l'ensemble des revenus, qu'il s'agisse des salaires, des revenus du patrimoine, les entreprises devant, elles, participer suivant leur production de richesse.

Certains pays ont choisi un financement de l'assurance-maladie exclusivement par l'impôt. Le système français comprend les cotisations salariales et patronales, un financement fiscalisé (la CSG) et des impôts et taxes (tabac, alcool,...). Pour le SNUI, une fiscalisation totale exposerait à des décisions politiques échappant au contrôle des partenaires sociaux (même si actuellement l'Etat a une grande part décisionnelle dans le financement et la gestion de l'assurance-maladie et de la Sécurité Sociale).

Dans le financement de l'assurance-maladie, l'Etat doit respecter ses engagements d'affectation sur le versement d'impôts et taxes au profit de la Sécurité Sociale et assumer complètement le montant des compensations résultant des exonérations de cotisations patronales qu'il accorde aux entreprises. Quant aux exonérations qui devaient permettre de créer des emplois, elles

n'ont pas réduit le chômage, elles ont simplement permis un accroissement des profits des actionnaires.

La CSG, quant à elle, a le mérite d'être intégralement affectée à la Sécurité Sociale, elle doit être assise sur l'ensemble des revenus du travail et du capital, sans exonération. Le caractère proportionnel des cotisations doit laisser place à un système progressif. Ne nous y trompons pas, dans un système de santé totalement libéral, les personnes les plus aisées accepteraient de cotiser à un haut niveau auprès de compagnies d'assurances privées !

Autre difficulté, le système actuel des cotisations patronales basées sur la masse salariale pénalise les entreprises de main d'œuvre, celles qui veulent embaucher ou assurer de meilleurs salaires.

Le SNUI considère qu'il faut que les cotisations des entreprises soient assises sur une base qui rende leur participation plus équitable. Cette base doit être la valeur ajoutée. On aurait ainsi une assiette portant sur la richesse créée par l'entreprise avant distribution (sous forme de salaires, amortissements, dividendes, bénéfices et impôts) et la cotisation ne pèserait plus directement sur le coût du travail. A l'embauche d'un nouveau salarié ne correspondrait plus une augmentation de la base des cotisations patronales. Un rééquilibrage serait réalisé entre les entreprises de main d'œuvre (qui créent des richesses) et les sociétés financières (qui ne créent que du profit).

## CONCERTATION OU NÉGOCIATION ?

Pour la réforme de l'assurance-maladie on veut nous rejouer le scénario de la réforme des retraites. Après toute une série de rapports alarmistes, on met en place un Conseil des Sages (le HCAAM), on jure qu'on va beaucoup consulter, on promet des entretiens bilatéraux avec les «partenaires sociaux», mais tout s'achèvera par des ordonnances, donc par des décisions unilatérales du gouvernement !

Pour mieux masquer l'absence de négociations,

le ministre a promis de mettre en place 8 groupes de réflexion (répartition de l'offre, coopération hôpital et ville, information du patient, coordination des soins, bon usage des médicaments, partage des données médicales, outils contre abus et gaspillages et enfin dépenses et financement). Si ces thèmes sont effectivement constitutifs du débat, malheureusement celui-ci sera absent. Ne serait-ce que pour dénoncer ce procédé, les assurés sociaux doivent se mobiliser de toute urgence.

# Très prochainement

## Un Unité spécial

### entièrement consacré au nouveau Code des Pensions

16 pages





## GESTION DE L'ENCADREMENT : RÉVOLUTION EN VUE

Nous revenons sur la réunion qui s'est tenue le 19 janvier 2004 à la Centrale et qui était consacrée aux règles de gestion des futurs inspecteurs départementaux. Un premier compte-rendu sous forme de tract a été diffusé dès le lendemain aux agents d'encadrement, il était accompagné d'une pétition compte tenu du caractère inacceptable des propositions contenues dans le rapport Ratel.

### MYSTÈRE ET BOULE DE GOMME

Comme indiqué dans l'Unité n°816, le premier semestre 2004 devait être consacré à la définition des règles de gestion du nouveau grade et plusieurs rencontres entre les organisations syndicales et la Direction Générale étaient programmées. La première réunion du 19 janvier a d'entrée de jeu surpris les représentants des personnels conviés à examiner deux rapports élaborés dans le plus grand secret : les rapports Ratel et Desserouer (du nom des deux directeurs des services fiscaux ayant présidé chacun des travaux exploratoires, l'un sur les «chefs de service», l'autre sur les «experts»). Personne n'avait jusqu'alors entendu parler de l'existence de

ces deux groupes de travail. D'emblée, la Centrale a entonné son couplet habituel : «ces rapports sont des contributions au débat qui va s'ouvrir, ils n'engagent pas l'administration qui fera ses propres propositions ultérieurement au vu des échanges à venir».

Pourtant, les propositions avancées ont rappelé furieusement les préoccupations exprimées régulièrement par les plus hautes autorités de la DG en matière de gestion des ressources humaines (trop de règles, trop peu de marges de manœuvre pour les directeurs, trop de garanties de gestion pour les agents et les cadres).

### LE RAPPORT RATEL À METTRE AU PILON !

Un premier compte rendu par tract a été fait et nous ne reprendrons ici que l'essentiel de ce rapport qui propose :

- la banalisation totale des structures par la suppression du classement des CDI et des recettes (sauf sur-indiciées),
- la mise à la disposition du directeur local de l'ensemble de l'encadrement tant sur le plan fonctionnel que géographique. Les conséquences seraient des plus néfastes pour les agents puisque le DSF choisirait la résidence avec possibilité d'un contrat de 3 ans, des frais de double résidence ou des frais de déplacements non remboursés seraient à envisager, la règle du rapprochement de conjoint serait supprimée. C'est cette flexibilité abusive que le SNUI entend avant tout combattre.

Pour l'accès au nouveau grade et pour le passage de 2ème

en 1ère classe, une sélectivité plus forte est envisagée, ainsi qu'une suppression de tout «vivier».

Côté indemnitaire, la seule chose qui soit prévue est une harmonisation par redistribution de l'existant, donc une perte de pouvoir d'achat pour les RP en particulier, mais aussi pour les inspecteurs divisionnaires qui perdraient les I.F.D.D.

Le SNUI s'est opposé dès l'origine au grade unique considérant que les métiers exercés par les cadres étaient différents, qu'il fallait laisser le choix aux agents et que la réforme serait avant tout, pour l'administration, le moyen de déréglementer la gestion de l'encadrement.

Sans délai, le SNUI appelle tous les agents concernés à signer massivement la pétition nationale pour obliger la D.G. à abandonner les propositions du rapport Ratel.

### LE RAPPORT DESSEROUER SUR LES CADRES EXPERTS

Le SNUI a toujours dit (cf. Unité n°781 et 793) que la mise en place de cadres experts, souhaitée par la DG, correspondait à de réels besoins, mais que le nombre de postes offerts devait être en nombre suffisant et les conditions de sélection objectives.

Il ressort du rapport Desserouer :

- que l'expert devrait être un référent de haut niveau et un animateur de réseaux mais qu'il devrait néanmoins continuer d'exercer son métier sur le terrain ;
- que le volume d'emplois monterait en puissance (quelques dizaines les premières années puis quelques centaines) ;
- que la sélection serait effectuée par un jury national et que les mouvements se feraient sur des postes ouverts corres-

pondant aux domaines recherchés (fiscalité personnelle et patrimoniale, fiscalité des professionnels, recouvrement, foncier évaluations, foncier topographique, informatique, maîtrise d'ouvrage informatique, ressources humaines, ressources budgétaires).

Les postes sont décrits avec une telle précision que manifestement peu d'inspecteurs rempliraient les conditions exigées. Le caractère objectif de la sélection risque, hélas, de céder la place à une sélection intuitu personae.

Par ailleurs, de nombreuses questions ne sont pas tranchées (restera-t-on expert toute sa vie ? quelles seront les possibilités réelles de mutation compte tenu du peu de postes offerts et des contraintes des domaines de compétences ?).

**La Centrale ne s'estime pas liée par ces rapports. Qu'elle le prouve ! Pour notre part nous exigeons :**

- que toutes les structures comptables et non comptables soient classées (CDI, recettes élargies, centres recettes),
- que les agents d'encadrement soient affectés dans le cadre d'une CAP nationale, à la résidence et sur une structure précise.



## SÉLECTION ID 2004-2005

La CAP de sélection des inspecteurs divisionnaires s'est tenue début février pour l'année 2004-2005. Le SNUI a rappelé ses critiques générales sur le mode de sélection, il a aussi fait le lien avec la réunion du 19 janvier dont nous parlons en page précédente.

### LA CAP EN QUELQUES CHIFFRES

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	
			Données initiales	Modif CAP
Agents sur la plage d'appel	6364	6458	6154	-
Agents ayant fait acte de candidature : (soit % de candidats par rapport aux agents en ligne)	541 (8,5 %)	504 (7,8 %)	458 (7,4 %)	-
- anciens candidats (PP)	280	270	219	-
- anciens candidats (autres classements)	85	75	76	-
- nouveaux	176	159	163	-
Agents classés «promouvable en priorité» dont :	347	332	309	+7
- anciens candidats (PP)	280	270	219	-
- anciens candidats (autres classements)	non communiqué	non communiqué	26	+3
- nouveaux	67	62	64	+4

### LES ANALYSES DU SNUI

Le chiffre de 7,4 % d'agents ayant fait acte de candidature est trompeur ; des éléments de la CAP, il ressort que seuls 3,9 % des candidats par rapport aux agents en ligne (soit 239 agents) se sont présentés devant le comité d'entretien.

Le SNUI a interpellé à nouveau l'administration sur cette baisse chronique du nombre de candidats.

Les difficultés croissantes du métier, l'absence d'écoute et de soutien de la part de la hiérarchie, les multiples sollicitations et tâches auxquelles les agents doivent faire face dans le cadre des réformes, l'absence de perspectives de carrière, ... voilà autant d'éléments qui peuvent expliquer le manque de motivation pour se présenter à la sélection.

La création d'un nouveau grade, «l'inspecteur départemental», les modifications envisagées des règles de gestion, ces éléments nouveaux que nous analysons en page 12 ne vont pas non plus arranger la situation !

Le SNUI a interrogé l'administration pour savoir comment elle comptait concilier, dans les prochaines années :

- le rajeunissement des cadres, l'allongement de la durée de cotisation pour les retraites, la réduction des emplois de débouchés,
- les propos démoralisants du directeur général à l'adresse de collègues inspecteurs divisionnaires, mais une motivation plus importante toujours réclamée,
- la mise en place du grade d'inspecteur départemental avec le vivier actuel des inspecteurs classés «promouvables en priorité» toujours en attente d'un poste.

Bien que partageant nos préoccupations, l'administration n'a cependant apporté aucun élément de réponse concret.

Elle s'est retranchée le plus souvent derrière les groupes de

travail en cours, estimant que la CAP n'était pas la bonne enceinte pour débattre de tels sujets. Elle a simplement indiqué, d'une part, que les conclusions des rapports Ratel et Desserouer n'étaient pas des propositions définitives, et, d'autre part, que la mise en place du grade d'inspecteur départemental ne pouvait être dissociée d'une réflexion sur les règles de gestion.

S'agissant de la sélection des ID stricto sensu, le SNUI a réitéré sa demande d'un jury national au lieu et place des jurys interrégionaux. Cette mesure aurait pour mérite une appréciation des candidats selon une grille identique pour tous, elle apporterait une plus grande neutralité ainsi qu'une égalité des chances renforcée par l'absence de quotas (même si l'administration se refuse à parler de ces derniers).

Le SNUI s'est, aussi, une nouvelle fois, fait l'écho de ce que ressentent les candidats, dont certains n'hésitent pas à parler d'écœurement, de désillusion, d'hypocrisie.

Nombreux sont ceux qui ont eu le sentiment que l'entretien s'était bien passé (pas de questions piège, ni de véritable tentative de déstabilisation) et qui ont eu ensuite la surprise de se découvrir classés dans la catégorie «à revoir» ou «ne justifie pas les aptitudes requises».

Ces classements sont d'autant plus mal vécus quand les dossiers personnels des candidats n'appellent aucune réserve.

L'entretien s'apparente de plus en plus à un entretien d'embauche et nous constatons qu'un nombre croissant de candidats sont écartés parce qu'ils n'arrivent pas à se «vendre» dans l'approche globale de la nouvelle DGI. Cette année, la sélection s'est ouvertement affichée comme une recherche de managers.

**Alors que l'administration n'avait procédé à l'harmonisation que de deux dossiers, nos diverses interventions ont permis à cette commission de modifier le classement de 15 candidats sur 63 cas évoqués (dont 7 remontés en «promouvables en priorité».**



# LE SNUI AU 4ème FORUM

Le 4ème Forum Social Mondial s'est déroulé du 16 au 21 janvier 2004 à Mumbai en Inde, deux camarades du SNUI s'y sont rendus pour poursuivre le travail entamé lors des précédents rassemblements de Porto Alegre. L'élargissement des contacts militants et surtout la promotion de la justice fiscale en tant qu'élément de la justice sociale, tel était le programme assigné.

Au delà du bilan syndical particulièrement riche et encourageant, «l'immersion» au sein d'un pays et d'une population si différente a renforcé les convictions de l'organisation : la globalisation économique sans limite, avec la guerre comme instrument le cas échéant, est une violation de la dignité et de la liberté des plus démunis.

«Un autre monde est possible, mais ce n'est pas celui que construisent Bush et ses alliés» s'est écrite Arundhaty Roy, femme de lettres indienne, lors de la cérémonie d'ouverture du Forum.

Shireen Ebadi, prix Nobel de la Paix, a lancé pour sa part ce message : «lutter contre la pauvreté est une priorité, tout comme l'éducation. L'intérêt des entreprises transnationales est contraire à l'intérêt des habitants de la planète».

## La richesse des contacts au pays des intouchables

Des centaines de conférences et séminaires ont été proposées aux 150 000 délégués (dont 800 français environ !). Tous les exposés, toutes les discussions ont illustré une volonté massive de chercher des alternatives à la libéralisation et à la marchandisation de la planète.

Afin d'enrichir encore le fond de réflexion du SNUI, Serge Colin et Hervé Mazure ont participé à des débats multiples tels que :

«Terre, eau et souveraineté alimentaire», «L'énergie pour tous», «Mondialisation, gouvernance globale et Etat nation»,

«Métiers, culture, savoir», «Discrimination et oppression : au nom de la race ou de la caste», «Dettes, commerce, investissements et privatisations», «Comment redistribuer les pouvoirs et les richesses», «Trafic des femmes et des enfants, globalisation de l'insécurité»...

Ce qu'il faut retenir d'essentiel est à votre disposition sur le site Internet du SNUI et nous ne manquerons pas de relayer les initiatives prises dans tous ces domaines, notamment l'appel mondial à manifester contre la guerre le 20 mars prochain.

Le sentiment très largement partagé par tous les participants aux premiers FSM est qu'une nouvelle étape a été franchie à Mumbai. En effet, ce 4ème rassemblement a, sans doute en raison d'une adhésion populaire de masse, enclenché une dynamique nouvelle pour les mouvements sociaux.

Au travers des conférences, séminaires et ateliers et au-delà des débats, discussions et analyses, ce sont des actes concrets et des actions définies qui « balisent » stratégiquement le terrain d'ici le prochain forum.

Création de réseaux très actifs sur Internet, calendriers d'actions et de manifestations internationales, généralisation des forums nationaux et locaux sont autant d'actes majeurs qui vont associer de plus en plus de monde à la démarche de résistance aux idées libérales.

La détermination à agir se révèle grandissante et l'épisode d'un camion-citerne aux couleurs de Coca-Cola voulant pénétrer dans l'enceinte du

forum et reconduit «fermement» à la sortie par les Indiens est en soi révélateur !

Cette firme internationale s'est en effet arrogé le droit, avec l'accord du gouvernement indien, de capter de l'eau, qui manque cruellement aux plus pauvres, pour produire son breuvage.

Une action déjà bien plus que symbolique !...

A l'occasion du FSM s'est tenue une assemblée générale des mouvements sociaux qui a arrêté un calendrier mondial de mobilisations pour 2004.

— 8 mars : participation à la journée internationale pour les droits des femmes.

— 20 mars : appel à manifester contre la guerre.

— 17 avril : mobilisations à l'occasion de la journée internationale de lutte paysanne.

L'arrogance des marchés fédère de plus en plus de protestations ; unis pour la paix et la justice, des milliers de militants sont partis de Mumbai convaincus qu'un autre Monde est possible.

## Un mouvement populaire et déterminé

# SOCIAL MONDIAL



La fiscalité, et surtout la justice fiscale, sont au cœur des mécanismes à mettre en place pour que la justice sociale devienne une réalité.

C'est ce message «basique» que le SNUI et ses partenaires ont voulu faire passer lors de leur séminaire du 19 janvier.

Après avoir dénoncé l'accroissement et l'opacité des transactions financières internationales, ainsi que les politiques budgétaires libérales favorisant toujours davantage les «possédants», le secrétaire général du SNUI a appelé à la condamnation unanime des lois d'amnistie fiscale et à la lutte contre les paradis fiscaux.

Notre plaidoyer en faveur de l'instauration d'un prélèvement du type taxe Tobin sur les flux financiers spéculatifs a d'ailleurs été relayé par Sony Kapoor, représentant de la New Economic Foundation, qui a dénoncé les méfaits de la mondialisation financière et les rouages permettant au FMI ou à la Banque Mondiale d'influencer les choix politiques des Etats en lieu et place des citoyens et mettant ainsi la démocratie en péril (tant dans les pays dits «riches» que dans les «pays du Sud»).

Maria Lucia Fatorelli, présidente de l'UNAFISCO, le syndicat des finances brésilien, s'est appuyée sur l'exemple de son pays («naturellement riche» a-t-elle précisé) afin de démontrer le lien entre les mécanismes de la dette et la politique fiscale. L'augmentation des taux d'imposition pour rembourser la

dette et ses intérêts va à l'encontre d'une réforme fiscale d'ampleur. Les restrictions budgétaires drastiques en matière de santé, d'éducation et de logement imposées par les institutions internationales pénalisent une fois encore les plus défavorisés, et pendant ce temps les profits réalisés par les banques explosent (+180 % en 2003) !

Il faut inverser cette tendance et, selon elle, cela sera possible à condition de mettre en œuvre une politique fiscale axée prioritairement sur la redistribution des richesses et sur la réduction des inégalités (53 millions de pauvres, 13 millions de chômeurs, 6 millions de sans-abris et une forte population d'illettrés).

Antonio Martins, journaliste financier et président d'ATTAC Brésil, a proposé des axes à travailler très rapidement dans le cadre d'un réseau mondial déjà en germe au précédent forum de Porto Alegre : le contrôle des mouvements de capitaux, l'élimination des paradis fiscaux, l'annulation de la dette, l'instauration de la Taxe Tobin et la mise en place d'un nouveau système financier et monétaire à l'échelle de la planète.

«Les peuples doivent poursuivre leurs actions pour imposer aux gouvernements des choix de paix, de progrès et de justice sociale» a conclu Antonio Martins.

«L'autre monde possible est en marche», c'est le sentiment général des participants qui vont désormais traduire leurs engagements par la construction du World Network «Fiscal and Social Justice».

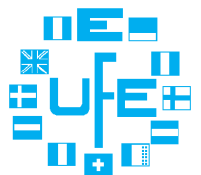
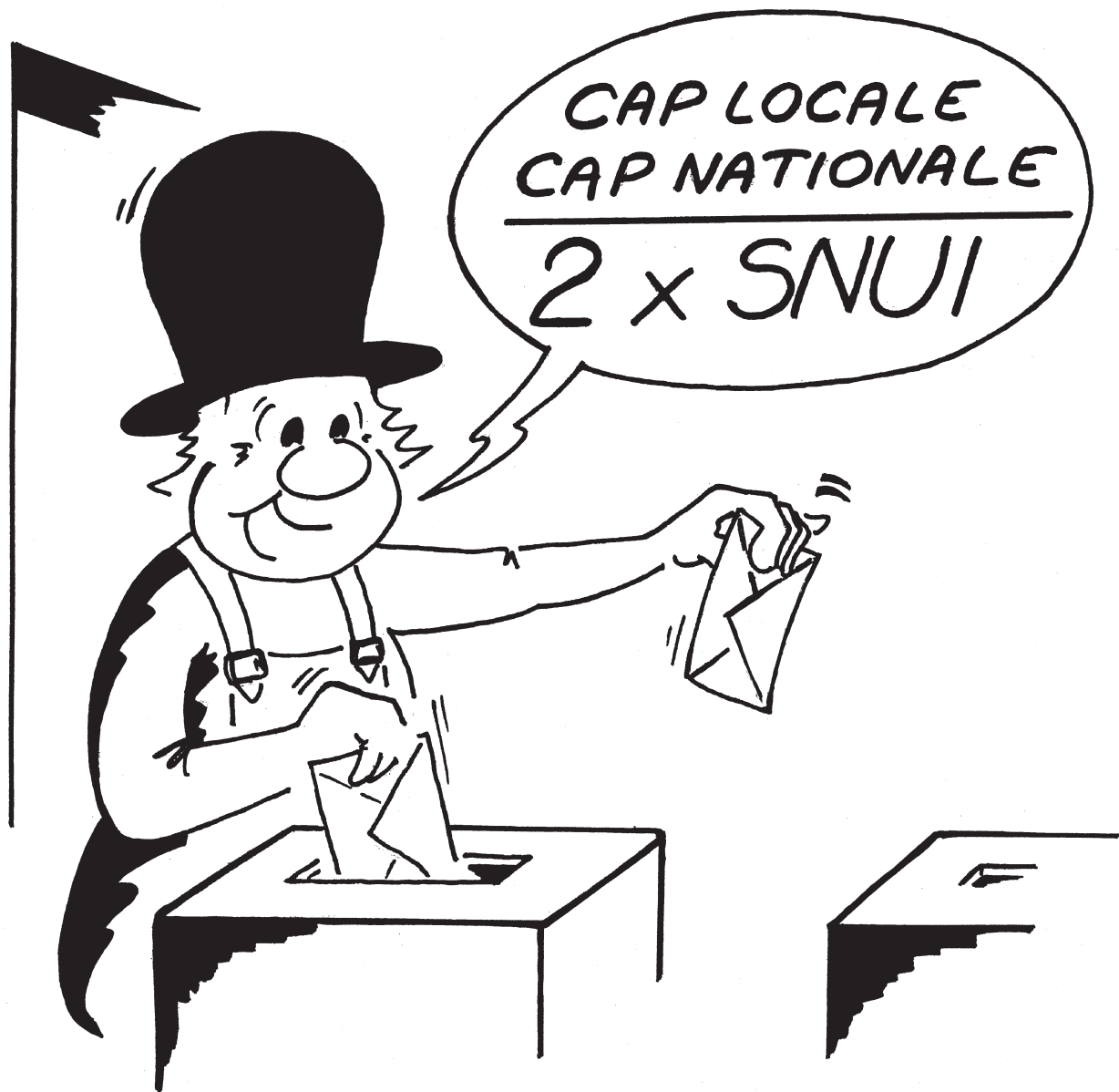
**Justice fiscale  
justice sociale :  
un réseau  
mondial  
combatif,  
ouvert et en  
plein essor**



*Animé par l'UNAFISCO (Brésil), le SNUI, ATTAC Brésil, the New Economic Foundation (GB), notre séminaire a attiré, et nous espérons satisfait, une cinquantaine de délégués issus de 12 pays différents représentant un peu plus d'une vingtaine d'organisations syndicales et associatives attachées à la justice sociale.*

*De gauche à droite : Serge Colin, Sony Kapoor, Maria-Lucia Fatorelli, Antonio Martins.*

# 11 MARS 2004



Rédaction / Administration : SNUI 80-82 rue de Montreuil - 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44  
Fax 01.43.48.96.16 - E-mail : [snui@snui.fr](mailto:snui@snui.fr) - Internet : <http://www.snui.fr>  
Directeur de la Publication : Bernard LAGARDERE - Commission paritaire n° 1375D73  
Imprimeries QUEBECOR - Tél. 01.60.37.46.46 - Abonnement annuel : 6,5 €